

Initiales du président

Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme

Initiales de la  
directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE  
L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 1ère séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 tenue le 7 octobre 2021 à 18h30, de façon virtuelle.

**SONT PRÉSENTES**

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| Mesdames             |                      |
| Desrosiers, Caroline | Parent               |
| Hall, Mélanie        | Directrice           |
| McFadden, Sandra     | Enseignante          |
| Lessard, Caroline    | Enseignante          |
| McMartin, Danielle   | Personnel de soutien |
| Prévost, Brigitte    | Technicienne SDG     |
| Plouffe, Claudine    | Parent               |
| Bartlett, Viviane    | Parent               |

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Messieurs              |                  |
| Bilodeau, Martin       | Enseignant       |
| Daoust, Jean-Sébastien | Parent           |
| Engoué, André          | Parent substitut |
| Routhier, Martin       | Parent           |

**SONT ABSENTS**

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Desrosiers, Caroline   | Parent           |
| Rabiou, Idrissa Mamane | Parent substitut |

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La direction fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Mélanie Hall et appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust.

Adopté à l'unanimité.

|  |   |
|--|---|
| <p style="text-align: center;"><i>Initiales du président</i></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><i>Initiales de la directrice</i></p> | <p><b>Procès-verbal<br/>du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT<br/>de l'École du Dôme</b></p> |
|--|---|

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 JUIN 2021.**

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021. Il est proposé par madame Mélanie Hall d'adopter le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2021 et appuyé par M. Daoust en spécifiant que les articles de loi doivent être ajoutés audit procès-verbal.

**4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucune intervention du public.

**5. MOT DE LA DIRECTION**

Madame Hall souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et elle est très heureuse de travailler avec ce conseil pour la prochaine année scolaire.

CE #21-22-05

**6. Élections (présidence et vice-présidence)**

Madame Mélanie Hall et M. Jean-Sébastien Daoust explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Madame Danielle McMartin propose Madame Caroline Desrosiers comme présidente. Madame Viviane Bartlett propose Monsieur Jean-Sébastien Daoust comme président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président et son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du Centre de services scolaire ;
- **CONSIDÉRANT** que Mme Desrosiers ne voit pas d'objection à laisser M. Daoust agir en tant que président et que celle-ci préférerait agir en tant que vice-présidente ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mélanie Hall et appuyé par Madame Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** monsieur Jean-Sébastien Daoust comme président du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2020-2021 et Madame Caroline Desrosiers comme vice-présidente.
- **DE MANDATER** Madame Mélanie Hall pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom du nouveau président du conseil

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #21-22-06

d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2021-2022.

**7. Choix d'un (e) secrétaire**

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Brigitte Prévost, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Brigitte Prévost comme secrétaire au conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2021-2022.

**8. Nomination des représentants de la communauté**

Comme personne ne s'est présentée pour représenter la communauté, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust de reporter ce point lors de la prochaine séance du CÉ. D'ici là, les membres sont invités à solliciter des gens pour représenter notre communauté.

**9. Signature des membres concernant l'accès à l'information**

Madame Mélanie Hall réitère l'importance de signer le formulaire concernant l'accès à l'information.

**10. Décisions :**

CE #21-22-07

**10.1 Établissement du calendrier de rencontres**

Madame Mélanie Hall mentionne qu'il doit y avoir un minimum de 5 rencontres. Un calendrier sera envoyé dans les prochains jours avec des dates plus précises.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent poursuivre avec les rencontres généralement le lundi soir ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Mélanie Hall, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** pour les travaux du conseil d'établissement, le calendrier de travail 2021-2022

CE #21-22-08

**10.2. Établissement des règles de régie interne**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust révisé les règles avec les membres du CÉ.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, a été conservé suite aux discussions des membres ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Claudine Plouffe, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2021-2022

CE #21-22-09

**10.3. Adoption du budget de fonctionnement**

Madame Mélanie Hall mentionne qu'un montant de 750\$ sera attribué. Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose un trésorier puisqu'on a un budget à cet effet pour faire la gestion des dépenses.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit adopter son budget annuel ;
- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 275, 2<sup>e</sup> par. de la *LIP*, la commission scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** les besoins au niveau du fonctionnement du conseil d'établissement ;

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

CE #21-22-10

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Caroline Desrosiers et approuvé par Madame Viviane Bartlett, il est résolu à l'unanimité ;

**D'ADOPTER** les dépenses reliées.

**10.4 Approbation des sorties/activités externes du SDG**

Madame Danielle McMartin explique l'activité théâtre magique et informe les membres du CÉ des coûts.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Danielle McMartin, il est résolu à l'unanimité et appuyé par Madame Claudine Plouffe ;

- **D'APPROUVER** les activités pour l'année scolaire 2021-2022

CE #21-22-11

**10.5 Approbation des sorties/activités externes éducatives (école)**

Madame Mélanie Hall présente les sorties scolaires aux membres du CÉ.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité et appuyé par Monsieur Martin Routhier ;

- **D'APPROUVER** les sorties pour l'année scolaire 2021-2022

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

**11. INFORMATIONS ET/ OU DISCUSSIONS :**

**11.1. Formations obligatoires des nouveaux membres avant le 15 novembre**

Une formation est obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ.

**11.2. Mesures sanitaires**

Madame Mélanie Hall explique les dernières mesures ajoutées. Elle mentionne également que Madame Annie et Madame Brigitte font les tests rapides pour le dépistage à l'école.

**11.3. Déclaration de la clientèle (Enveloppe de fonctionnement et tableau des mesures)**

Madame Mélanie Hall mentionne qu'il y a 6 ou 8 enfants de moins. Une mise à jour sera faite au courant de l'année.

**11.4. Organisation des activités parascolaires**

Madame Mélanie Hall mentionne que le parascolaire est organisé par Monsieur Didier Dupuy. Elle explique les activités. Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose un sous-comité pour vérifier le sondage et une personne du CÉ.

**11.5. Avancement cour d'école**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust et Monsieur Thierry Larose sont sur le comité de la cour d'école.

**11.6. Activité de financement fonds à destination spéciale**

Madame Mélanie Hall parle de la campagne de financement. Elle mentionne que s'il y a des gens qui ont des idées de les communiquer par courriel à elle ou à Monsieur Jean-Sébastien Daoust.

**11.7. OPP**

Madame Mélanie Hall mentionne que Madame Suzette Danis sera avec l'OPP et qu'on peut la solliciter au besoin.

**11.8 Rénovation classe spécialisée**

Madame Mélanie Hall mentionne qu'il y aura des réparations mais qu'elle n'a pas de date précise pour le moment. Elle propose à Monsieur Martin Routhier de se tourner vers le comité de parents.

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

**12. Mot de la technicienne du service de garde**

Madame Brigitte Prévost souhaite une bonne soirée à tous.

**13. Mot des membres du personnel**

Madame Danielle McMartin remercie Madame Mélanie Hall d'être là pour nous. Le personnel du Service de garde apprécie énormément. Remerciement à Madame Brigitte Prévost pour son excellent travail des derniers jours.

**14. Mot du représentant au comité EHDAA du CSSPO**

Monsieur Martin Routhier se propose. Madame Mélanie Hall va soumettre sa candidature.

**15. Varia**

**Location des gymnases**

Madame Mélanie Hall discute des locations ainsi que des frais.

**-CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le pouvoir d'exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de biens ou de services offerts par l'école au-delà de ceux prévus par le Régime pédagogique;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Martin Routhier, il est résolu à l'unanimité et appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust ;

**-DE FIXER** la contribution exigée des usagers à 36,29 \$ de l'heure.

**Scolago**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust parle du nouveau système Scolago. Il mentionne que les enseignants ne peuvent pas avoir les personnes qu'ils aimeraient.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 21h14. Adoptée à l'unanimité.

CE #21-22-12

*Initiales du président*

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

-----  
*Initiales de la  
directrice*

La prochaine rencontre aura lieu le 18 novembre 2021.

---

Jean-Sébastien Daoust  
Président

---

Mélanie Hall  
Direction